



LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles LL2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
- VU** la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
- VU** l'arrêté du 20 juin 1988 réglementant la coordination et la sécurité des usagers, sur les voies ouvertes à la circulation.

CONSIDERANT que la marche nocturne publique intitulée « balade des lumières » aura lieu le samedi 7 janvier 2023 à partir de 17h au départ de l'Espace Culturel le Fil d'Eau quai des bateliers vers le parc animalier de la SRPO chemin du Neufeld et retour vers l'Espace Culturel le Fil d'Eau quai des bateliers et qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours de la manifestation.

ARRETE

Article 1^{er}: Le samedi 7 janvier 2023 à 17 heures les marcheurs partiront du parvis de l'Espace Culturel le Fil d'Eau Quai des Bateliers par la piste des Forts en direction du parc de la SRPO chemin du Neufeld.

Article 2 : La circulation pourra être momentanément coupée au passage des marcheurs sur le chemin du Neufeld. Aucun véhicule ne pourra dépasser, ni forcer le passage du cortège à l'exception des véhicules de Police, de secours ou de lutte contre l'incendie.

Article 3 : Les membres LIONS CLUBS DE LA WANTZENAU assistés par un groupe de secouristes agréés sont chargés de l'encadrement de la manifestation et de la fermeture de la rue du Neufeld à la circulation selon l'avancement des marcheurs.

Article 4 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Madame Lilly BILGER Présidente du LION SCLUB LA WANTZENAU
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 28 novembre 2022
Michèle KANNENGIESER, Maire

